

Consommation durable | Boris Fronteddu et Louise Vanhèse

Vers une. transition écologique **et** solidaire

Une articulation indispensable
entre initiatives citoyennes
et politiques de transition juste





: lien consultable en ligne ou téléchargeable

Introduction

Dans les trois autres analyses du dossier *Vers une transition écologique et solidaire*, nous nous sommes concentrés sur la dimension citoyenne de la transition. Plus particulièrement sur les initiatives de transition mises en place dans le cadre du *Mouvement de la Transition*¹ initié par Rob Hopkins en 2015 en Angleterre.² La première analyse avait pour but d'analyser les résultats de notre enquête sur l'accès des personnes précarisées aux initiatives du Mouvement en Belgique francophone. La deuxième, quant à elle, avait pour objectif d'opposer les résultats de l'enquête aux stéréotypes et préjugés dont sont victimes les personnes précarisées au sein de ces-mêmes initiatives. La troisième analyse, quant à elle, recensait des exemples d'initiatives citoyennes inspirantes pour une transition écologique et solidaire. Pour cette quatrième analyse, nous avons fait le choix de prendre de la hauteur en nous intéressant à la dimension politique et à l'articulation nécessaire entre les niveaux d'action citoyens et institutionnels.

Premièrement, nous ferons un état des lieux des tentatives politiques qui ont pour but de concilier les questions sociales et environnementales via le concept de « transition juste ». Celui-ci part du principe qu'il ne devrait pas revenir aux plus précaires d'assumer de manière disproportionnée les coûts socioéconomiques de la transition vers une société plus sobre en carbone. En effet, lorsque les considérations sociales sont ignorées ou du moins, pas suffisamment prises en compte, lors de l'élaboration de politiques environnementales (par exemple dans le cadre de la tarification carbone), les plus précaires sont les premiers à en supporter le coût. Cela peut, légitimement, donner lieu à des mouvements sociaux comme celui des *Gilets jaunes* faisant suite à l'instauration en 2014, en France, d'une taxe carbone injuste. Rappelons aussi que malgré les stéréotypes entourant les pauvres et leur manière

¹ Mouvement au sein duquel des citoyens s'organisent afin d'anticiper différents défis qui nous attendent ou auxquels nous devons déjà faire face : le pic du pétrole, le changement climatique, les dégradations environnementales et les crises systémiques qui en découlent.

² HAXELTINE A & SEYFANG G., « Transitions for the People: Theory and Practice of «Transition» and «Resilience» in the UK's Transition Movement », Norwich: Tyndall Centre for Climate Change Research, 2009, p. 5.

de consommer supposément polluante³, les grandes entreprises du BEL20 émettent autant de CO₂ que les 3,87 millions de belges les plus pauvres du pays, soit 34 % de la population.⁴

Deuxièmement, nous poserons un regard critique sur les initiatives lancées dans le cadre du *Mouvement de la Transition* et donc, la transition du côté citoyen. Nous nous intéresserons aux potentiels de celles-ci qui résident principalement dans le nouveau récit positif qu'elles véhiculent pour les individus. Nous serons par contre particulièrement attentifs à leurs limites et à leur nécessaire corrélation avec la création d'un cadre politique permettant une réelle transition vers une société plus sobre en carbone.

Réfléchir à la fois à la dimension citoyenne et politique ainsi qu'à la façon dont celles-ci peuvent s'articuler en vue de mettre en place une transition socialement juste permet d'élargir les perspectives et de ne plus penser la transition comme un concept flou, mais comme une réelle piste de solution pour l'avenir.

I. Décliner la « transition juste » en politique

A. De la revendication syndicale à l'implémentation politique

L'idée que la transition écologique devrait intégrer une composante sociale afin d'être « socialement juste » est née au cours des années 1970 aux États-Unis. Ce concept a, en effet, vu le jour dans le sillon des revendications syndicales des travailleurs américains des secteurs pétrolier, chimique et nucléaire revendiquant un soutien financier face à l'impact des réglementations environnementales sur leurs emplois. En ce sens, le concept de « transition juste » vise à répondre à une « situation de « double dépendance » des travailleurs : dépendance à un environnement viable d'une part et dépendance à un emploi de l'autre. Cette double dépendance est une contradiction majeure que doivent résoudre, ou du moins prendre en compte, les organisations syndi-

³ DUBOIS K., « Vers une transition écologique et solidaire. Réflexion sur la précarité et la transition écologique. État des lieux des freins à l'action citoyenne, Bruxelles : CPCP, Analyse n°475, 2023, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/trans-ecolo-solid-1>.

⁴ OXFAM, communiqué de presse : « L'empreinte carbone moyenne du BEL20 équivaut aux émissions annuelles des 34% les plus pauvres en Belgique », 21 juin 2023, [en ligne :] <https://oxfambelgique.be/cprapportbel20>

cales surtout lorsqu'elles sont actives dans des secteurs fortement dépendants de l'environnement (ne serait-ce que du fait des régulations publiques qui affectent ces secteurs) »⁵. Depuis, le concept de « transition juste » a été régulièrement intégré aux revendications syndicales aux États-Unis et en Europe, notamment via la Confédération européenne des syndicats (CES).⁶

En ce qui concerne l'appropriation de ce concept par les instances internationales, il faut attendre 2015 pour que celui-ci soit formalisé par l'Organisation internationale du Travail (OIT). La transition juste est alors déclinée en une série de principes directeurs censés encadrer l'implémentation d'une « transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ». Bien que ceux-ci restent vagues, il convient de souligner d'une part, la place centrale accordée au dialogue social et, d'autre part, le fait que l'OIT entend concilier « croissance économique et objectifs sociaux et environnementaux ».⁷ La même année, l'Assemblée générale des Nations unies adopte 17 Objectifs de Développement durable (ceux-ci se déclinent en 169 sous-objectifs). Les Objectifs concernent, à la fois des problématiques sociales telles que la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté ainsi que des problématiques environnementales telles que la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la vie terrestre et aquatique. L'approche des Nations unies est intéressante dans le sens où ces objectifs doivent être appréhendés comme étant « indissociables et ne faisant qu'un ». En d'autres termes, les Nations unies établissent un lien direct et pérenne entre justice sociale et environnementale.⁸ Toujours la même année, l'Accord de Paris signé dans le cadre de la Conférence des Parties 21 (COP 21)⁹ mentionne également la nécessité d'une « transition juste » notamment par le biais « de la

⁵ FELLI R. et STEVIS D., « La stratégie syndicale d'une « transition juste » vers une économie durable », *Mouvements*, 2014, n°80, pp. 111-118, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2014-4-page-111.htm>, consulté le 21 juin 2023.

⁶ Voir cette sélection d'articles publiés par la CES à propos de la transition juste : <https://www.etuc.org/en/issue/just-transition>, consulté le 3 août 2023.

⁷ *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Genève : Organisation internationale du travail, 2015, ISBN 978-92-2-330627-4.

⁸ « Objectifs de développement durable (SDGS) », *Developpementdurable.be*, s.d., [en ligne :] <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/objectifs-de-developpement-durable-sdgs>, consulté le 21 juin 2023.

⁹ Pour aller plus loin, voir : DETHIER T., *Réchauffement climatique : origines, développement, actualité et quelques perspectives. Petite initiation citoyenne à cet enjeu crucial contemporain*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 465, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/rechauffement-climatique>, consulté le 1^{er} août 2023.

création d'emplois décents et de qualité ». ¹⁰ Trois ans plus tard, en 2018, dans le cadre de la COP 24, une déclaration spécifique sur la « solidarité et la transition juste » a été adoptée par près de 50 chefs d'État et de gouvernement dont la Belgique. ¹¹

À ce titre et, outre le fait que la Belgique soit partie prenante des instances internationales mentionnées plus haut, l'accord de gouvernement Vivaldi signé le 30 septembre 2020 prévoit la création d'une Conférence nationale pour une transition juste (sur base des lignes directrices édictées par l'OIT). ¹² Celle-ci se tiendra les 8 et 9 novembre 2023 et est organisée par Zakia Khattabi, la Ministre fédérale du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, en coopération avec l'Institut fédéral du développement durable. L'objectif est de « réunir les ministres compétents des Régions et Communautés qui souhaitent s'impliquer, afin d'outiller la Belgique sur le chemin de la transition ». ¹³

Dans ce cadre, fin mai 2022, la Ministre Khattabi, annonçait la mise sur pied des États Généraux pour une transition juste de mai 2022 à octobre 2023. Dans le détail, ceux-ci se composent de quatre organes. Le premier, le « Haut Comité pour une Transition Juste » est composé de 22 experts issus de différentes disciplines telles que l'économie, les sciences sociales, « l'innovation démocratique » et les sciences de la terre. Son rôle est de conseiller le gouvernement et les « parties prenantes » dans le cadre de l'organisation de la Conférence. Ils sont également chargés de la rédaction d'un rapport visant à répondre à la question « *Comment organiser et instituer la transition juste en Belgique ?* ». ¹⁴

¹⁰ Accord de Paris, Paris : Organisation des Nations unies, 2015, [en ligne :] https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf, consulté le 22 juin 2023.

¹¹ « Solidarity and Just Transition Declaration », *Industriall-europe.eu*, décembre 2018, [en ligne :] https://news.industriall-europe.eu/documents/upload/2018/12/636797104665663270_Solidarity%20and%20Just%20Transition%20Silesia%20Declaration.pdf, consulté le 21 juin 2023.

¹² Accord de gouvernement, Bruxelles : gouvernement fédéral de Belgique, 30 septembre 2020, p. 56, [en ligne :] https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/politique/accord_de_gouvernement, consulté le 22 juin 2023.

¹³ Entretien de l'auteur avec Adrien Volant, Chef Cabinet adjoint de la Ministre Khattabi en date du 14 juillet 2023.

¹⁴ Pour aller plus loin : Avis sur l'organisation d'une conférence nationale sur une transition juste vers une économie et une société écologiquement durables pour tous, Bruxelles : Conseil fédéral du Développement durable, novembre 2020, 8 p., [en ligne :] <https://frdo-cfdd.be/wp-content/uploads/2023/03/2020a11f.pdf>, consulté le 21 juin 2023

Le deuxième organe, s'intitule « le Forum » et vise à récolter l'input de la société civile. La Ministre a, à cette fin, invité 125 organisations de la société civile à se réunir autour des questions « se loger, se déplacer, se soigner et se nourrir » entre septembre et mars 2023. Le travail du Forum a donné lieu à cinq demandes d'avis adressées au Conseil Central de l'Économie, au Conseil national du Travail, au Conseil fédéral du développement durable, à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et au Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces avis devront ensuite servir de base de travail à la Conférence.¹⁵

L'« Agora », pour sa part, réunit 75 citoyens âgés d'au minimum 16 ans. Les citoyens qui participent à l'Agora ont été sélectionnés via deux tirages au sort dont un « réalisé sur base d'un algorithme calibré sur les données de représentativité de la population belge (âge, genre, province, régime linguistique, niveau socio-économique, etc) »¹⁶. L'objectif est d'amener ces citoyens à débattre durant quatre week-ends autour de la question « à quelles conditions la transition sera-t-elle juste? ».¹⁷ Enfin, le quatrième organe des États Généraux de la transition est un groupe de travail destiné aux administrations du gouvernement fédéral qui ont identifié les « défis et les risques » liés à l'intégration de la dimension sociale dans la transition écologique.¹⁸ D'après Adrien Volant, Chef cabinet adjoint de la Ministre Khattabi, « Les suites politiques dépendront des résultats de la conférence ».¹⁹ Cependant au vu du timing, elles risquent surtout de dépendre de la composition du prochain gouvernement fédéral.

¹⁵ *Contribution de la société civile organisée. États Généraux de la Transition Juste*, Bruxelles : Institut fédéral pour le Développement Durable, 2023, 60 p., [en ligne :] <https://www.justtransition.be/fr/contribution-de-la-societe-civile-organisee>, consulté le 3 août 2023.

¹⁶ Entretien de l'auteur avec Adrien Volant, Chef Cabinet adjoint de la Ministre Khattabi en date du 14 juillet 2023.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Voir le portail de la transition juste en Belgique : <https://www.justtransition.be/fr/transition-juste>, consulté le 21 juin 2023.

¹⁹ Entretien de l'auteur avec Adrien Volant, Chef Cabinet adjoint de la Ministre Khattabi en date du 14 juillet 2023.

B. Le Pacte vert européen et la transition juste

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne annonçait le lancement du Green Deal (le « Pacte vert » en français), la nouvelle stratégie de long terme de l'UE à faire de celle-ci un territoire « climatiquement neutre » à l'horizon 2050.²⁰ L'un des piliers sur lesquels repose le Pacte vert est la volonté d'entreprendre une transition écologique socialement juste. Dans sa communication présentant le Pacte, la Commission note que cela implique, notamment, « des investissements visant à fournir des solutions abordables à ceux qui sont affectés par les mesures de tarification du carbone, par exemple dans les transports publics, ainsi que par des mesures ciblant la précarité énergétique et encourageant la reconversion professionnelle » (p. 20).

À ce titre, une communication de la Commission européenne publiée le 14 janvier 2020 et intitulée « Plan d'investissement pour une Europe durable » prévoit que 100 milliards d'euros soient alloués à un Mécanisme pour une Transition juste (MTJ).²¹ L'objectif est d'accompagner et de soutenir la transition écologique des régions dont le tissu socio-économique sera le plus affecté par la transition. Dans le détail, le MTJ se compose de trois piliers :

- 1) Un dispositif spécifique au sein d'InvestEU²² censé attirer 45 milliards d'euros d'investissements privés et disposant d'1,8 milliard d'euros de garanties publiques.
- 2) Un mécanisme de prêts publics attribuant des fonds de la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- 3) Un Fonds pour la transition juste (FTJ) qui servira d'instrument d'aide à la reconversion pour les régions les plus dépendantes des secteurs économiques à forte intensité carbone. Celui-ci dispose d'un budget de 40 milliards d'euros.

²⁰ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Le pacte vert pour l'Europe, Bruxelles : Commission européenne, 11 décembre 2019, COM(2019) 640 final, [en ligne :] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2019%3A640%3AFIN>, consulté le 11 septembre 2023.

²¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Plan d'investissement pour une Europe durable. Plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe, Bruxelles : Commission européenne, COM (2020) 21 final, 14 janvier 2020, [en ligne :] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0021>, consulté le 21 juin 2023.

²² InvestEU est un programme de l'Union européenne visant à financer des « investissements durables pour l'innovation et la création d'emplois ».

Le règlement établissant un Fonds pour une transition juste indique que, dans le cadre de la transition écologique, certains secteurs économiques devront entrer en déclin et « cesser ou considérablement réduire leurs activités ».²³ Il s'agit, par exemple, des centrales à charbon. D'autres secteurs devront, pour leur part, « modifier leurs activités, leurs procédés et leurs productions ».²⁴ Par exemple, l'électrification de l'industrie automobile modifie en profondeur la façon dont est organisée cette industrie. Éviter que cela ne se traduise par des plans massifs de licenciements, nécessitera une approche politique globale et des investissements considérables, puisque de nombreux travailleurs de l'industrie devront être requalifiés pour s'adapter aux nouvelles chaînes de production, voire être dirigés vers d'autres filières.²⁵

De plus, afin d'éviter que les travailleurs des secteurs économiques les plus polluants ne s'opposent à la transition écologique, il conviendrait de leur garantir des conditions au moins similaires à celles de leurs emplois actuels en termes de salaires et d'avantages sociaux. Or, ceux-ci peuvent être considérablement plus élevés que dans d'autres secteurs moins polluants, pour des travailleurs ayant des qualifications similaires. C'est par exemple, le cas des travailleurs du secteur pétrochimique en Belgique. Celui-ci offre, en effet, les salaires les plus élevés du pays. Et pour cause, les salariés de ce secteur perçoivent une rémunération 54 % plus élevée que la moyenne nationale.²⁶

C. La transition juste dans le Hainaut ?

Le Fonds pour une transition juste prévu par le « Plan d'investissement pour une Europe durable » européen, repose sur une coopération étroite entre la Commission européenne et les autorités nationales et locales. Le schéma de gouvernance de cette collaboration s'inscrit dans le cadre plus large du

²³ Règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste, Bruxelles : Union européenne, JO L 231 du 30 juin 2021, pp. 1-20, [en ligne :] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:32021R1056>, consulté le 21 juin 2023.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ LEFEUVRE A.-G. et GUGA S. (2019) « Troubled waters ahead: what's next for the European automobile industry and jobs? », in GALGÓCZI B. (sous la direction de), *Towards a just transition: coal, cars and the world of work*, Bruxelles : ETUI, pp. 157-191.

²⁶ BAUDÉ M., « Voici les dix professions les mieux rémunérées en Belgique », *Lavenir.net*, 27 septembre 2022, [en ligne :] <https://www.lavenir.net/actu/societe/emploi/2022/09/27/voici-les-dix-professions-les-mieux-remunerees-en-belgique-CNEMGTH5MZCNTIWQDGT7WPHHH4>, consulté le 21 juin 2023.

Semestre européen²⁷ et est basé sur des plans de transition territoriale fournis à la Commission par les États membres. Ceux-ci devront définir les défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels sont confrontées les régions candidates à un financement. À cet égard, le 26 février 2020, les rapports nationaux publiés dans le cadre du cycle 2020 du Semestre européen ont fourni, en annexe, une liste des régions éligibles à un financement. Pour la Belgique, sont mentionnés les arrondissements de Tournai, Mons et Charleroi. Cela est dû au fait qu'il s'agit des régions à haute intensité carbone (rapport entre les émissions de gaz à effet de serre et la valeur ajoutée pour l'industrie), notamment, en raison de l'implantation des secteurs cimentier, chimique et électrique dans ces régions. De ce fait, l'emploi au sein de ces régions est particulièrement vulnérable aux conséquences sociales de la transition écologique. Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse de régions dont le tissu socioéconomique reste fortement marqué par la désindustrialisation a également été pris en compte.²⁸ Ce choix a néanmoins suscité des critiques communautaires, notamment, de la part de la NV-A qui l'a jugé trop défavorable à la Flandre.²⁹

Dans le détail, la Belgique perçoit 182,6 millions d'euros de financements européens dans le cadre du Fonds pour une Transition Juste sur une période s'étendant jusqu'en 2027.³⁰ La Belgique ne perçoit donc que 0,9 % du financement européen dégagé dans le cadre de ce Fonds. Le communiqué de la Région wallonne annonçant l'accord indique que « le programme 2021-2027

²⁷ Le semestre européen est un « exercice annuel de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'Emploi au sein de l'Union européenne ». Voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-semester>, consulté le 21 juin 2023.

²⁸ *Overview of Investment Guidance on the Just Transition Fund 2021-2027 per Member State*, Bruxelles, Commission européenne, Semestre européen 2020, Annexe D, 27 février 2020, [en ligne :] https://commission.europa.eu/system/files/2020-02/annex_d_crs_2020_en.pdf, consulté le 21 juin 2023.

²⁹ « Un pacte vert trop favorable au Hainaut ? Zuhail Demir (N-VA) descendue de toutes parts suite à sa sortie », *Lalibre.be*, 5 février 2020, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2020/02/05/un-pacte-vert-europeen-trop-favorable-au-hainaut-zuhail-demir-n-va-descendue-de-toutes-parts-suite-a-sa-sortie-HVSEKCMN3FH2BFPCGMNTK2DQAA>, consulté le 21 juin 2023.

SCHOEN C., « Le Fonds de transition juste ravive les tensions régionales en Belgique », *Alterechos.be*, 26 février 2020, [en ligne :] <https://www.alterechos.be/le-fonds-de-transition-juste-ravive-les-tensions-regionales-en-belgique>, consulté le 21 juin 2023.

³⁰ Pour aller plus loin, voir : *SFC2021 Programme soutenu par le FEDER (objectif « Investissement pour l'emploi et la croissance »)*, le FSE+, le Fonds de cohésion, le FTJ et le Feampa – article 21, paragraphe 3, Namur : Gouvernement wallon, 21 décembre 2022, 264 p., [en ligne :] <https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2022-12/sfc2021-PRG-2021BE16FFPR001-1.3.pdf>, consulté le 21 juin 2023.

« vise une Wallonie plus intelligente et compétitive, plus verte, plus connectée, plus sociale, plus proche des citoyens et orientée vers une transition juste, en cohérence avec les autres politiques de développement régional ». ³¹ Les paradoxes persistants, de nombreuses fois soulignés au sein du monde académique entre le développement de la digitalisation, la compétitivité économique (au sens néoclassique du terme) et les objectifs climatiques et environnementaux ³² apparaissent bien loin des préoccupations politiques régionales. Il conviendrait, dans ce cadre, de définir ce que recouvre l'expression « une Wallonie plus intelligente » ...

Afin de sélectionner les projets qui seront éligibles à ces subventions, des experts indépendants devront analyser et classer les projets. Le gouvernement wallon retiendra sur cette base une série de projets dans le courant de l'année 2023. ³³ 40 millions d'euros devraient être alloués aux énergies renouvelables et 68 millions à l'efficacité énergétique. ³⁴ Une part de ce financement devrait également servir à la dépollution d'anciens sites industriels et aux activités de recherche et d'innovation. ³⁵ En parallèle, comme l'a confirmé le Ministre-Président wallon Elio Di Rupo, ces financements serviront également pour des subventions à certains industriels tels que les cimentiers. ³⁶

³¹ « 2021-2027 : le programme FEDER et FTJ est approuvé », *Europe.wallonie.be*, 21 décembre 2022, [en ligne :] <https://europe.wallonie.be/actualites/2021-2027-le-programme-feder-et-ftj-est-approuve>, consulté le 21 juin 2023.

³² FRONTEDDU B., « Le pacte vert pour l'Europe des paroles aux actes manqués », *Gresea.be*, 14 octobre 2021, [en ligne :] <https://gresea.be/Le-pacte-vert-pour-l-Europe-des-paroles-aux-actes-manques>, consulté le 21 juin 2023.

³³ SAHLI M., « Question écrite - La programmation 2021 - 2027 FEDER », Namur : Parlement de Wallonie, 14 février 2023, [en ligne :] <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=118734>, consulté le 21 juin 2023.

³⁴ « Pacte vert européen : Tournai, Mons et Charleroi identifiés comme zones à privilégier », *Rtbf.be*, 26 février 2020, [en ligne :] <https://www.rtbf.be/article/pacte-vert-europeen-tournai-mons-et-charleroi-identifies-comme-zones-a-privilieger-10442015>, consulté le 21 juin 2023.

³⁵ « Politique de cohésion de l'UE : Près de 183 millions d'euros pour une transition climatique juste en Belgique », *Belgium.representation.ec.europa.eu*, 21 décembre 2022, [en ligne :] https://belgium.representation.ec.europa.eu/actualites/politique-de-cohesion-de-lue-pres-de-183-millions-deuros-pour-une-transition-climatique-juste-en-2022-12-21_fr

³⁶ CRUCKE J.-L., « Question écrite - La validation par le Gouvernement du Just Transition Fund (JTF) et ses implications pour les acteurs industriels en Région wallonne », Namur : Parlement de Wallonie, 6 mars 2023, [en ligne :] <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=119045>, consulté le 21 juin 2023.

D. Pour une compréhension politique du concept

La crise socioéconomique liée à la pandémie de Covid-19 a démontré les faiblesses d'un concept aussi large que celui de transition juste dans un contexte de crise. En effet, pour atténuer les impacts économiques de la pandémie, la Commission européenne a permis aux États de renflouer massivement certains secteurs économiques. La Commission a, dans ce cadre, autorisé un nombre d'aides aux entreprises dans des proportions jusque-là inconcevables, se chiffrant à plusieurs milliers de milliards d'euros. Et tout cela sans véritable cohérence avec les objectifs climatiques et environnementaux européens. Et pour cause, certaines aides d'État conséquentes ont été octroyées à des secteurs tels que l'automobile et l'aviation. En parallèle, au cours de l'année 2020, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé, en urgence, un programme spécial d'achat d'actifs. Il apparaît que la BCE a acquis dès le début de ce programme plus de 7 milliards d'euros d'actifs dans l'industrie fossile, bénéficiant ainsi à des multinationales pétrolières comme Total, Eni et Repsol.³⁷ Cet épisode démontre toute la complexité d'articuler, de façon cohérente, les politiques économiques, sociales et environnementales. Et cela est d'autant plus vrai dans une période de crise qui nécessite une réaction rapide des autorités publiques.

La Commission européenne a néanmoins tenté de recentrer les politiques de sortie de crise socioéconomique autour de ses objectifs de « double transition », écologique et digitale. En effet, le 27 mai 2020, la Commission présentait sa proposition de plan de relance en réaction à la pandémie. Ce plan est articulé sous forme de prêts et subventions aux États membres sur base de leurs plans de relance nationaux devant prévoir 37% de dépenses liées à l'environnement et 20% de dépenses liées à la digitalisation. Reste à définir ce que recouvre une dépense liée à l'environnement. À titre d'exemple, la proposition de la Commission européenne sur les matières premières critiques estime qu'il pourrait être pertinent de qualifier certains investissements dans le secteur minier de « vert » puisque nécessaires au développement des technologies de la « double transition ».³⁸ Dans le même sens, la Banque européenne d'investissement a classé près de 25% d'un prêt de 250 millions

³⁷ FRONTEDDU B., *op. cit.*

³⁸ *Proposition de règlement du Parlement et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020*, Bruxelles : Commission européenne, 16 mars 2023, COM(2023) 160 final.

d'euros à la société Ericsson dans sa catégorie « action climatique ». Ce prêt visait le déploiement de la 5G et, d'après la BEI, celle-ci permettrait de réaliser des gains d'efficacité énergétique et était donc cohérent avec la lutte contre le réchauffement climatique.³⁹ On le voit, la notion d'investissement durable peut poser de sérieuses questions en termes de cohérence...

En effet, bien que les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE soient présentés comme fondés sur la science (c'est-à-dire basée sur le fait que les activités humaines sont largement responsables de la crise climatique), leur opérationnalisation, pour leur part, demeure fondamentalement politique.⁴⁰ Ainsi, le fait que la Région wallonne estime les cimentiers éligibles aux subventions du Fond pour une Transition Juste interroge. Ne reviendrait-il pas aux actionnaires de ses entreprises de financer la baisse de leurs émissions ? Quelles sont les garanties assurant que les entreprises bénéficiaires de subventions ne choisiront pas, *in fine*, de délocaliser vers des régions aux règles environnementales moins strictes ? Le cas de la délocalisation d'Arcelor Mittal après avoir profité massivement des « crédits carbone » constitue, à ce titre, un précédent éloquent.⁴¹

À ce titre, le CEBRIG (le Centre Emile Bernheim de Recherche Interdisciplinaire en Gestion de l'Université libre de Bruxelles) a publié, en février 2023, une étude particulièrement intéressante intitulée *Just Transitions Visions : An Analysis of the Perception of Belgian Actors*.⁴² Celle-ci se base sur les résultats de questionnaires soumis à 295 personnes issues de la « société civile » au sens large (ONG, syndicats, fédérations patronales...) ainsi que des administrations, des mouvements citoyens et de la recherche. Les résultats démontrent clairement qu'il existe de nombreuses compréhensions différentes de la transition juste. Certains y associent une refonte du système politique et économique, d'autres considèrent que l'enjeu central, voire unique, dans

³⁹ *Le fil vert*, Kirchberg : Banque européenne d'investissement, Rapport d'activités 2019, 2020.

⁴⁰ SABATO S. et FRONTEDDU B., « A socially just transition through the European Green Deal? », *Etui.org*, Working Paper, août 2020, [en ligne :] <https://www.etui.org/sites/default/files/2020-09/A%20socially%20just%20transition%20through%20the%20European%20Green%20Deal-2020-web.pdf>, consulté le 21 juin 2023.

⁴¹ « ArcelorMittal : l'« aberration » du CO2 lui rapporte 70 millions d'euros », *Trends. levif.be*, 23 février 2012, [en ligne :] <https://trends.levif.be/entreprises/arcelormittal-laberration-du-co2-lui-rapporte-70-millions/>, consulté le 22 juin 2023.

⁴² ADRIANO L. et al., « Just Transitions Visions : An Analysis of the Perception of Belgian Actors », *Cebrig*, février 2023, [en ligne :] https://www.researchgate.net/publication/368831312_Just_Transition_Visions_An_Analysis_of_the_Perception_of_the_Belgian_Actors, consulté le 21 juin 2023

le cadre de la transition juste, se situe autour des questions liées au travail, d'autres ont mis au cœur de leurs réponses la nécessité de développer une sécurité sociale en phase avec la transition écologique. Les fédérations patronales, pour leur part, ont développé une vision centrée sur les bénéfices économiques.⁴³

Nous l'avons vu, dans la pratique, il est extrêmement complexe d'articuler objectifs sociaux, environnementaux et économiques tout en gardant un cadre politique cohérent. En ce sens, il convient de s'interroger sur les missions fondamentales de l'État. Et de se poser la question : peut-on penser un État dont les structures ont pour objet premier la préservation de l'environnement et, *dans le même temps*, l'assurance contre les risques sociaux ? La deuxième partie de cette analyse vise, dans ce cadre, à esquisser les contours de ce que recouvrirait le passage d'un État social vers un État social-écologique.

II. Transition citoyenne et rôles de l'État : deux dynamiques complémentaires

*« La question n'est pas de savoir si, pour opérer la transformation écologique et sociale urgente que la situation appelle, il faut "plus d'État" ou "moins d'État". La question est de savoir quel type d'État nous voulons [...] ».*⁴⁴

Quels liens tisser entre ces politiques de transition juste nationales et internationales et les initiatives citoyennes ? Ce sont effectivement deux niveaux d'actions bien distincts mais loin d'être incompatibles. Tout d'abord, pour pouvoir enclencher cette transition juste, il faut comprendre que l'on n'a pas énormément de temps devant nous comme l'explique Éloi Laurent, professeur à Sciences-Po Paris et à l'Université de Stanford, chercheur à l'Observatoire français des Conjonctures économiques (OFCE), dans une interview pour Novethic le 7 novembre 2021. Selon lui, la transition, en latin, signifie le passage et ce passage est étroit, car il nous reste huit, neuf, voire dix ans pour comprendre qu'on ne pourra pas continuer avec des systèmes économiques qui détruisent le bien-être de la population. Nous allons être obli-

⁴³ ADRIANO L. et al., op. cit.

⁴⁴ DION C., Préface de DE SCHUTTER, O & DEDEURWAERDERE T., « L'État partenaire : transition écologique et sociale et innovation citoyenne », Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain (PUL), 2022, 316p.

gés de repenser le système⁴⁵. Une tâche loin d'être facile tant elle suppose de repenser nos modes de vie et nos systèmes économiques et politiques. De plus, en termes d'avenir pour notre société, il est souvent question de récits catastrophistes que ce soit au niveau des citoyens ou des médias. Les politiques, quant à eux, mettent en place des plans censés faire office de solution pour limiter, par exemple, le changement climatique. C'est le cas du Plan national énergie climat qui vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais qui, dans les faits, fait souvent l'objet de compromis entre politiques environnementales et politiques visant la croissance économique.⁴⁶ Une partie de la population commence à comprendre qu'on ne peut pas continuer de la sorte car nous fonçons droit dans le mur, mais qu'y a-t-il après ce mur ? Est-il possible de l'éviter ? Si oui, comment ? Comme l'explique Pablo Servigne⁴⁷, célèbre collapsologue, interviewé également par Novethic le 13 avril 2021, face à ce mur, il y a un deuil à faire. Il s'agit du deuil de l'avenir que l'on s'était imaginé dans notre société. Ce deuil ne se fera pas en un claquement de doigts mais par la succession de cinq étapes⁴⁸. Mais alors, où en est-on aujourd'hui et, surtout, comment faire ? Il faut créer des nouveaux récits, de nouvelles histoires qui nous font vivre. On doit construire des possibles qui nous ouvrent l'horizon, qui nous font nous associer, nous entraider. Dans ce sens, les initiatives citoyennes de transition telles que les potagers collectifs, les Systèmes d'échanges locaux (SEL) et bien d'autres remplissent pleinement ce rôle. Recréer du lien, agir dans son quotidien, non pas comme

⁴⁵ ROGELI, J., D. SHINDELL, K. JIANG, S. FIFITA, P. FORSTER, V. GINZBURG, C. HANDA, H. KHESHGI, S. KOBAYASHI, E. KRIEGLER, L. MUNDACA, R. SÉFERIAN ET M.V. VILARIÑO, 2018: Mitigation Pathways Compatible with 1.5°C in the Context of Sustainable Development. Dans: Réchauffement climatique de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les impacts d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires connexes des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Ignoror et T. Waterfield (éd.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, pp. 93-174, doi:10.1017/9781009157940.004.

⁴⁶ FRONTEDDU B, « Politiques environnementales et climatiques en quête de cohérence. Pour un nouveau paradigme politique », Bruxelles : CPCP, Analyse n° 466, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/poli-tiques-climatiques>.

⁴⁷ Co-auteur de « Comment tout peut s'effondrer » et de bien d'autres livres s'intéressant particulièrement à la transition écologique et à l'effondrement de notre société thermo-industrielle.

⁴⁸ Selon la psychiatre, Elisabeth Kübler-Ross, il s'agit du déni, de la colère, du marchandage, de la dépression et, enfin, l'acceptation.

seule solution pour changer le système, mais comme l'un des vecteurs indispensables pour y parvenir. Évidemment, cela peut tout de même s'effondrer, mais cela ne doit pas nous empêcher d'essayer. La réinvention de l'État doit également partir d'un nouveau récit ouvrant d'autres perspectives politiques. Ci-dessous nous allons nous pencher sur deux manières de voir l'État : l'État *social-écologique* et l'État *partenaire*.

L'État *social-écologique* et l'État *partenaire* sont de nouvelles manières de voir l'État : un État dont le fonctionnement ne repose plus uniquement sur les perspectives de croissance économique, mais sur le bien-être et des liens sociaux, une certaine qualité de vie. Comme l'expliquent Ian Gough, professeur de politique sociale à l'Université de Bath, Associé à l'institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement, et James Meadowcroft, professeur à la School of Public Policy & Administration et travaillant sur les politiques environnementales, les politiques liées à l'énergie et au climat et également aux notions de gouvernance pour un développement durable:

« Les États-providence contemporains reposent sur un modèle économique expansionniste, qui suppose une hausse constante du niveau de vie matériel, une augmentation progressive de la population et une croissance économique continue. Ce modèle crée des emplois et des opportunités commerciales, génère des recettes fiscales qui financent les programmes de protection sociale et offre des possibilités qui découragent les demandes radicales de redistribution des richesses. Mais – du moins jusqu'à présent – elle produit également une empreinte environnementale croissante dont les émissions de gaz à effet de serre sont l'une des manifestations. »⁴⁹

Or, la possibilité d'un découplage entre croissance économique et pressions environnementales est aujourd'hui largement remis en question, y compris, par l'Agence européenne de l'environnement elle-même.⁵⁰ Déboiser une forêt

⁴⁹ GOUGH I. et MEADOWCROFT J., « Decarbonising the welfare state », DRYZEK J., NORGAARD R. et SCHOLSBERG D. (sous la direction de) *The Oxford Handbook of Climate Change and Society*, Oxford : Oxford Academic, 2011, pp. 490-503, [en ligne:] <https://academic.oup.com/edited-volume/28186/chapter-abstract/213117110?redirectedFrom=fulltext>, consulté le 23 juin 2023.

⁵⁰ « Growth without Economic Growth », *Eea.europa.eu*, 11 janvier 2021, [en ligne :] <https://www.eea.europa.eu/publications/growth-without-economic-growth>, consulté le 26 juin 2023.

entière et vendre le bois fait grimper le PIB⁵¹. Est-ce vraiment un modèle souhaitable ? Qui se réveille le matin en pensant à la croissance économique ? Cela doit être réservé à une faible portion de la population mondiale et encore... Sans doute préfèrent-ils avant tout être en bonne santé ?!

III. Création d'un État social-écologique

Le concept d'État social-écologique nous semble être une piste prometteuse pour faire évoluer nos États afin que ceux-ci prennent en compte à la fois le risque social et le risque écologique dans le but d'atteindre ce que l'on nomme ci-dessus, la transition juste.

Ce concept d'État social-écologique n'est pas nouveau. Le premier décret que l'on peut qualifier de social-écologique, car ayant un impact majeur sur la santé et sur l'environnement, remonterait à plus de 700 ans lorsque le roi d'Angleterre Édouard Ier a essayé d'interdire l'utilisation du charbon à Londres pour risques sanitaires. Cela n'a évidemment pas été mis en place de suite et il a fallu attendre le smog de 1952 et la mort de 4 000 londoniens pour que soit voté le *Clean Air Act*.⁵² Le parallèle avec l'inertie politique actuelle face au changement climatique semble alors plus qu'évident.

Afin d'appréhender cette nouvelle notion d'État social-écologique, quelques détours nous semblent nécessaires. Tout d'abord, l'État-Providence ou État-social est une construction de l'État moderne marquant une rupture avec la conception libérale de l'État car celui-ci s'occuperait également du bien-être social des citoyens.⁵³ Cet État, comme nous le connaissons aujourd'hui dans nombre de pays occidentaux, couvre des risques sociaux via un système de sécurité sociale afin que les droits sociaux de chaque citoyen soient assurés.⁵⁴

Un autre modèle permet de mieux appréhender ce concept d'État-social écologique, c'est le *Welfare State* - «L'État du bien-être», le pendant anglo-saxon

⁵¹ NGUYEN VAN P., AZOMAHOU T., « Déforestation, croissance économique et population. Une étude sur données de panel », *Revue économique*, 2003/4 (Vol. 54), p. 835-855. DOI : 10.3917/reco.544.0835. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2003-4-page-835.htm>

⁵² LAURENT E., « Progrès social-écologique et État social-écologique », *Annale des Mines- Responsabilité et environnement*, 2015/3, n°79, page 5.

⁵³ MERRIEN F-X., « L'État-providence », *Que sais-je ?*, Presses universitaires de France (PUF), 2007, 128p.

⁵⁴ *Ibid.*

de l'État-providence. Même si historiquement les philosophies de ces deux modèles n'étaient pas tout à fait identiques, notamment sur les principes et les conditions d'accès aux prestations sociales, nous retiendrons uniquement ici ce qui nous intéresse, la prise en compte du bien-être de la population peu importe ses revenus sur base d'un modèle contributif.

L'État social-écologique irait donc un pas plus loin que les modèles expliqués ci-dessus, en prenant en charge non pas uniquement les risques sociaux, mais également les risques écologiques. En effet, ce modèle part du principe que ceux-ci sont étroitement liés et qu'on ne pourra pas résoudre l'un sans tenir compte de l'autre. Pour reprendre les mots d'Éloi Laurent, économiste et chercheur à l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), dans un séminaire organisé par le Centre d'études du développement durable et le Pôle environnement et société de l'ULB en 2019 intitulé *Justice et soutenabilité : Vers un Etat social-écologique*, la transition sera sociale-écologique ou ne sera pas. Comprenons donc que nous ne pourrons pas relever les défis écologiques si nous ne relevons pas en même temps les défis sociaux auxquels nous sommes confrontés⁵⁵.

Pour passer philosophiquement de cet État-providence à cet État social-écologique, il y a, selon Eloi Laurent, deux chemins possibles. Premièrement, celui du risque social qui malheureusement comprend aujourd'hui des risques environnementaux. Prenons par exemple le cas des inondations survenues en Belgique en juillet 2021, un risque à assurer car ce sont des événements qui vont sans aucun doute s'intensifier et qui risquent de coûter à la société si aucune mesure n'est mise en place. Un article du *Financial Times* relate d'ailleurs ce problème aux États-Unis et particulièrement en Floride, où certaines assurances sont en train petit à petit de stopper leur couverture car le risque est trop grand, notamment à cause des aléas naturels dus au changement climatique.⁵⁶ Le second chemin à envisager est celui du bien-être et il est reconnu que les conditions environnementales influent sur celui-ci.⁵⁷

⁵⁵ LAURENT E., « Pas d'économie environnementale sans justice sociale », *Cogito, le magazine de la recherche*, 11 février 2020, [en ligne :] <https://www.sciencespo.fr/research/cogito/home/pas-deconomie-environnementale-sans-justice-sociale/#:-:text=C%E2%80%99est%20particuli%C3%A8rement%20vrai%20du%20changement%20titanesque%20dans%20les,simultan%C3%A9ment%20les%20d%C3%A9fis%20sociaux%20dont%20ils%20sont%20porteurs>, consulté le 12 juin 2023.

⁵⁶ FOROQHAR R., « What to do when the US becomes uninsurable », *Financial Times*, 12 juin 2023, [en ligne:] <https://www.ft.com/content/a801a8e0-c977-449a-af26-a19500820007>

⁵⁷ LAURENT E., « Progrès social-écologique et État social-écologique », *op. cit.*, p. 4

En résumé, selon Eloi Laurent dans *justice et soutenabilité*, il y a quatre chantiers à venir pour la mise en place de cet État social-écologique :

- La mise en place d'une politique sociale-écologique pour protéger les citoyens des risques environnementaux face auxquels nous ne sommes malheureusement pas tous égaux. Les injustices se jouent entre le Sud et le Nord de la planète et au sein des pays du Nord entre riches et pauvres. Par exemple, en Belgique, les personnes les plus exposées aux particules fines sont celles vivant dans des logements précaires au bord des grands axes routiers⁵⁸ et ce sont ces mêmes personnes qui ont moins facilement accès aux espaces verts alors que ceux-ci sont sources de bien-être.⁵⁹ Intégrer la prise en compte des risques environnementaux dans la protection sociale permettrait alors une transition écologique juste. Un exemple de politique sociale-écologique pourrait être de diminuer la vitesse sur les axes autoroutiers permettant de réduire la pollution sonore et de l'air et ce, principalement pour les ménages à faibles revenus habitant aux abords de ceux-ci.
- La mise en place d'une fiscalité carbone juste. En guise de contre-exemple de mesure environnementale juste socialement, il y a la taxe carbone mise en place en France en 2014⁶⁰ qui a donné lieu aux manifestations des gilets jaunes. Cette taxe pesait alors injustement plus lourd sur les ménages aux plus bas revenus.⁶¹ Pour contrer ces effets néfastes, une solution pourrait être de mettre en place une redistribution juste de la taxe carbone. Les ménages les plus précaires recevraient sous forme de chèque climat, un soutien pour contrer les taxes mises en place.⁶²

⁵⁸ FRONTEDDU B, « La mobilité en Belgique. Plongée au cœur des inégalités environnementales », Bruxelles : CPCP, Analyse n° 431, 2021, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/mobilite-belgique>.

⁵⁹ PIRON J., « Vers un État social écologique », *etopia*, 13 novembre 2019, [en ligne :] <https://etopia.be/blog/2019/11/13/vers-un-etat-social-ecologique>, consulté le 12 juin 2023.

⁶⁰ Information disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique via ce lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/fiscalite-carbone>, consulté le 12 juin 2023.

⁶¹ DASSETTO F., « Les « gilets jaunes » : un fait révélateur d'une transition écologique injuste et tronquée ? », *Le Soir*, 20 novembre 2018, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/191168/article/2018-11-20/les-gilets-jaunes-un-fait-revelateur-dune-transition-ecologique-injuste-et>, consulté le 12 juin 2023.

⁶² BERRY A., LAURENT E., « Taxe carbone, le retour à quelles conditions ? », *OFCE working paper*, juin 2019, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-06.pdf>, consulté le 12 juin 2023.

- Travailler sur les inégalités environnementales. Par exemple, la végétalisation des espaces urbains souvent limitée qui permet de réduire la température⁶³ et de rendre ces espaces plus vivables pendant les fortes chaleurs. Et ce, d'autant plus lorsque l'on vit dans un appartement exigu sans accès à l'extérieur.
- Sortir de la croissance qui est d'ailleurs le titre d'un des livres d'Éloi Laurent publié en 2021. L'Agence Européenne de l'Environnement a, elle aussi, publié une note en 2021 visant à alerter sur la nécessité de repenser les notions de croissance et de progrès afin d'aller vers une société plus durable. Ce rapport fait notamment l'aveu d'un découplage peut-être impossible entre croissance et consommation de ressources⁶⁴, ce qui remet fondamentalement en question nos sociétés occidentales. Dans de nombreuses disciplines, des chercheurs tels que Dominique Méda⁶⁵, Ian Gough⁶⁶, Max Koch⁶⁷, Giorgos Kallis⁶⁸, Olivier Vidal⁶⁹, s'interrogent sur la pertinence d'une compréhension et d'une organisation du monde fondée sur les impératifs de croissance économique. La croissance est un imaginaire voire même un chant de sirènes pour reprendre les mots d'Éloi Laurent.⁷⁰ Pour donner un exemple de mesure permettant de sortir de la croissance, il propose que les États cessent d'inciter (via les finances publiques) les mesures nuisibles à la biosphère : la non-taxation du carburant pour les avions en est une bonne illustration⁷¹. D'autant plus lorsque

⁶³ CROSEMARIE P, « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques. L'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2015/3 (N° 79), p. 26-30. DOI : 10.3917/re1.079.0026, [en ligne:] <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2015-3-page-26.htm>, consulté le 2023.

⁶⁴ STRAND, R., KOVACIC, Z., FUNTOWICZ, S., BENINI, L., JESUS, A., « Growth without economic growth », *European Environment Agency*, 14p, [en ligne:] <https://www.eea.europa.eu/publications/growth-without-economic-growth/growth-without-economic-growth>, consulté le 12 juin 2023.

⁶⁵ Philosophe et sociologue.

⁶⁶ Professeur de politique sociale.

⁶⁷ Professeur de politique sociale et durable.

⁶⁸ Économiste.

⁶⁹ Directeur de recherche au CNRS à l'Institut des Sciences de la Terre de Grenoble.

⁷⁰ LAURENT E., *Sortir de la croissance*, Paris, Les liens qui libèrent, 2021, p. 15.

⁷¹ LAURENT E., *op. cit.*, p 224.

L'on sait que 80 % de l'humanité n'a jamais pris l'avion⁷² et que 1% de la population mondiale qualifiée de super émettrice causerait la moitié des émissions de CO₂ du secteur.⁷³

Ce nouvel État s'articulerait, selon Jonathan Piron, chercheur pour Etopia, autour de trois piliers : la prévention, la protection et le soutien.⁷⁴

IV. Création d'un État partenaire

L'État *partenaire*, tout comme l'État *social-écologique*, part du principe que notre modèle actuel est totalement insoutenable et que la croissance économique ne doit plus être le moteur de la société. L'évaluation de la santé des pays sur base du PIB ne garantit en aucun cas la santé, le bonheur, bref la qualité de vie des populations ; plusieurs études convergent pour le prouver⁷⁵. Et, c'est cette même croissance économique qui est grandement responsable de la situation environnementale dramatique que nous vivons aujourd'hui. Mais si l'État ne nous promet plus la croissance, quels rôles pourrait-il endosser ?

L'État *partenaire* ne prétend pas, tout comme l'État *social-écologique*, effacer l'État *providence*, il entend le faire évoluer. Il part du principe que pour progresser vers une société socialement et écologiquement justes, un apprentissage collectif et des innovations sociales de grande ampleur seront nécessaires. Les innovations locales sont alors envisagées selon quatre scénarios comme voies de transformation de la société : cela va de la création d'alternatives à la nouvelle norme jusqu'à la cooptation par le régime voire jusqu'à la modification du régime dominant.⁷⁶

⁷² LAVOCAT L., « Seuls 4% des Français prennent l'avion régulièrement », *Reporterre*, 2 avril 2021, [en ligne :] <https://reporterre.net/Seuls-4-des-Francais-prennent-l-avion-regulierement>, consulté le 12 juin 2023.

⁷³ CARRINGTON D., « 1% of people cause half global aviation emissions-study », *The Guardian*, 17 novembre 2020, <https://www.theguardian.com/business/2020/nov/17/people-cause-global-aviation-emissions-study-covid-19>, consulté le 12 juin 2023.

⁷⁴ PIRON J., « Vers un État social écologique », *etopia*, 13 novembre 2019, [en ligne :] <https://etopia.be/blog/2019/11/13/vers-un-etat-social-ecologique>, consulté le 12 juin 2023.

⁷⁵ DE SCHUTTER O et DEDEURWAERDERE T., « Introduction » in DE SCHUTTER O et DEDEURWAERDERE T (sous la direction de), *L'État partenaire : transition écologique et sociale et innovation citoyenne*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain (PUL), 2022, pp. 9-34.

⁷⁶ PETEL M., « Renouveler la régulation des modes de vie par les outils de l'économie comportementale » in in De Schutter, O & Dedeurwaerdere T (sous la direction de), *L'État partenaire : transition écologique et sociale et innovation citoyenne*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain (PUL), 2022, pp. 99-128

La théorie de l'État *partenaire* part du principe que l'innovation sociale locale (car la solution à un problème sera d'office différente en fonction du contexte local) nécessaire au changement sociétal doit être encouragée par l'État afin de ne pas rester marginale, le risque étant cependant qu'elle soit cooptée par les entreprises en tant que nouvelle opportunité de profit ou utilisée par l'État comme justification de son inaction.⁷⁷

À la grande différence de l'État actuel, l'État *partenaire*, ne se positionne pas comme un État qui prétend tout savoir et que si transition il y a, celle-ci sera imposée de manière descendante. Il part du principe que visiblement nous nous trouvons dans une impasse et qu'aujourd'hui l'État seul n'a pas la solution. Il s'agirait alors « d'un État qui accepte d'apprendre en appuyant l'expérimentation locale et en donnant à celle-ci les moyens de se déployer, et même de se tromper – car la transition écologique et sociale, dans le contexte dynamique et incertain qui est notre condition, ne peut procéder que par un processus répété d'essais et erreurs ». ⁷⁸ Penchons-nous maintenant ci-dessous sur les initiatives citoyennes, leurs potentiels et leurs limites et surtout sur leur articulation possible avec une transition juste.

⁷⁷ FOSSATI CALLORDA E., DEGRAVE F., LÉVESQUE B., « Innovations sociales et transitions soutenable. Regard situé de deux approches complémentaires du changement social », in De Schutter, O & Dedeurwaerdere T (sous la direction de), *L'État partenaire : transition écologique et sociale et innovation citoyenne*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain (PUL), 2022, pp.169-265

⁷⁸ DE SCHUTTER, O & DEDEURWAERDERE T., *op. cit.*, p. 30

V. Initiatives de transition, moteurs d'une transition juste ?

Les critiques du Mouvement de la transition et des initiatives⁷⁹ en découlant sont rares, ces initiatives étant principalement perçues positivement. Nous pointerons cependant certaines limites et relèverons également leurs potentiels.

A. La transition citoyenne a ses limites

a. Rôles de l'État et articulation avec les initiatives citoyennes

Sans vouloir être défaitistes, la transition à l'échelle des citoyens ne sera pas suffisante pour inverser la tendance et pour résoudre les défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes déjà confrontés. Ce n'est pas que nous ne croyons pas au pouvoir des citoyens, d'autant plus s'ils sont nombreux, mais les combats à mener sont parfois hors d'atteinte et ce, d'autant plus pour les plus précaires d'entre nous. C'est notamment le cas de notre modèle de société centré sur la croissance. Nous pourrions être des millions de convaincus par la nécessité de changer drastiquement notre société dans un but de transition écologique et solidaire que cela ne suffirait pas. Passer d'une société centrée sur la croissance à une société centrée sur le bien-être de la population (comme proposé ci-dessus) est un choix politique.

D'ailleurs, un des articles compilés dans le sixième rapport du GIEC paru en août 2021⁸⁰, indique qu'afin d'atteindre le scénario SSP1⁸¹, celui qui nous permettrait de limiter le réchauffement à 1,5°C à court terme, autrement dit, le plus optimiste des cinq scénarios, il est nécessaire de passer d'une société centrée sur la croissance à une société centrée sur le bien-être humain et la

⁷⁹ Initiatives telles que des potagers collectifs, des repair café, des groupes d'achat en commun et bien d'autres.

⁸⁰ GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. In: Changement climatique 2021: les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [publié sous la direction de Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, et B. Zhou]. Cambridge University Press.

⁸¹ Les scénarios proposés par le GIEC proposent différents futurs plausibles pour les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur l'augmentation des températures par rapport à l'ère pré-industrielle.

réduction des inégalités⁸². Cela prouve effectivement l'importance des États dans la transition juste et l'intérêt de la mise en place d'un État social-écologique.

Simon De Muynck, coordinateur du centre d'écologie urbaine de l'ULB déplore un cloisonnement strict entre transition citoyenne et transition au niveau de l'État. Les initiatives veulent rester indépendantes, notamment financièrement, ce qui les freine pour se développer et prendre de l'ampleur. Elles veulent également résoudre des problématiques locales, elles-mêmes enchâssées dans des problématiques globales.⁸³

b. Manque de mixité

Simon de Muynck met également le doigt sur une limite qui ne nous surprend guère car c'est de là que découle notre travail sur la transition écologique et solidaire. Effectivement, ces initiatives seraient majoritairement mises en place par une certaine catégorie de population, des personnes avec de hauts diplômes, un horaire réduit, des valeurs environnementales fortes, vivant dans une ville de taille moyenne avec des élus locaux eux-mêmes sensibilisés aux enjeux écologiques. Le meilleur exemple est Totnes, l'endroit où tout a commencé pour le *Mouvement de la Transition* grâce au désormais célèbre Rob Hopkins.⁸⁴

Ces initiatives, comme nous en avons fait le constat⁸⁵ ne sont pas mixtes socialement et de nombreux freins viennent alimenter cette problématique. Cependant, nous souhaitons nous arrêter sur la manière de mettre en place des initiatives de transition solidaire et d'autre part sur le public des initiatives en transition.

- 1) Lors d'un débat qui suivait une conférence gesticulée à Namur le 23 mai, Christine Mahy, directrice du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), alertait quant aux échecs de mixité de ce genre d'initiatives. Effectivement, parfois des porteurs de projet d'initiatives de transition (citoyennes) viennent trouver le réseau car ils trouveraient pertinent de

⁸² RIAHI K, VAN VUUREN D, KRIEGLER E et al., « The shared socioeconomic pathways and their energy, land use, and greenhouse gas emissions implications : an overview », *Global environmental change*, janvier 2017, n°42, pp.153-168.

⁸³ DE MUYNCK S., « Initiatives de transition : les limites du mouvement », *Barricade*, décembre 2011, [en ligne :] http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/simon_-_limites_du_mouvement.pdf, consulté le 12 juin 2023.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ DUBOIS K., *op. cit.*

proposer leur projet à un public précarisé car selon eux cela les aiderait dans leur quotidien. Cependant, cette méthode ne fonctionne pas et ce n'est pas une fois un projet créé que l'on peut l'imposer à d'autres a) qui n'ont rien demandé b) qui ne se reconnaissent peut-être pas dans le projet car ils n'en sont pas à l'initiative.

- 2) Concernant le public de ces initiatives de transition, le *Mouvement de la Transition* se base sur un élan citoyen, collectif, mais tout de même assez individualisant dans le sens où chacun fait le choix de participer à tel ou tel projet, d'acheter en GASAP⁸⁶ plutôt qu'au supermarché, de s'inscrire à un SEL⁸⁷ pour créer du lien. De là, la frontière est mince pour affirmer que les précaires « n'ont qu'à » en faire de même, que cela sera bénéfique pour leur budget, leur santé, leurs liens sociaux et qui sait tous les autres domaines sur lesquels les plus précaires sont souvent critiqués. Cependant, outre les freins cités par notre collègue Karin Dubois dans l'analyse « État des lieux des freins à l'action citoyenne »⁸⁸, la notion de choix est prépondérante. Comme l'affirme Christine Mahy, les plus précaires sont souvent dans le non choix pour toute une série de décisions que d'autres prennent de leur propre chef et pour lesquelles ils n'imagineraient en aucun cas la situation inverse.⁸⁹ Citons par exemple des choix qualifiés de responsables, de durables, d'écologiques, autant de qualificatifs attribués à des comportements souvent imposés aux plus précaires : ne pas prendre l'avion, utiliser les transports en commun plutôt que la voiture qu'ils n'ont peut-être pas, manger moins de viande, acheter en seconde-main, etc. Alors, dire que « les précaires n'ont qu'à mieux consommer, n'ont qu'à s'inscrire dans une initiative de transition », ce n'est plus de l'ordre du choix individuel, c'est une obligation. Et, la réponse des plus précaires sera alors potentiellement négative car conditionnée par plein d'autres causes sociales qui ne peuvent être résolues uniquement par les citoyens, mais bien par l'État aussi, d'où la nécessité de considérer les problématiques environnementales et sociales comme un tout.

⁸⁶ Groupe d'achat solidaire à l'agriculture paysanne.

⁸⁷ Système d'échange local.

⁸⁸ DUBOIS K., *op. cit.*

⁸⁹ MAHY C., interviewé par Agir par la Culture : BERTHIER A., « La transition à l'épreuve de l'égalité », *Agir par la Culture*, 1 juillet 2019, [en ligne :] <https://www.agirparlaculture.be/la-%e2%80%89transition%e2%80%89-a-lepreuve-de-legalite/>.

c. Dépolitisation et manque de coordination

La dépolitisation des initiatives de transition et l'aspect consensuel du nouvel imaginaire peuvent également être perçus comme une limite⁹⁰. Si le peuple ne se révolte plus et ne se rassemble plus pour s'indigner des aberrations de notre système économique ou des injustices sociales, ne va-t-il pas perdre en pouvoir ? Et, laisser encore plus la place au libéralisme ? Cela contribue à rendre plus difficile encore la construction d'un système politique alternatif. « Mais le choix fait par les initiatives de transition de déconnecter les questions de résilience de celles d'égalité est à notre avis risqué. Si le prix à payer pour cette déconnexion est l'affaiblissement des solidarités institutionnelles (la Sécurité sociale et les services publics) au profit des seules solidarités interpersonnelles, ce qu'on aura perdu en chemin n'est rien moins qu'une partie des droits et des conquêtes sociales de la population ».⁹¹

Selon Pablo Servigne, Gauthier Chapelle et Raphaël Stevens dans le livre « Une autre fin du monde est possible », il manque également aux initiatives de transition une coordination efficace. Ils se permettent alors un parallèle avec la seconde guerre mondiale, sa mobilisation générale et la reconstruction à grande échelle ayant eu lieu après la chute de l'ennemi commun. Cet imaginaire de mobilisation générale pourrait alors servir au *Mouvement de la Transition* qui pour le moment ne rassemble pas les foules car l'ennemi est diffus (le changement climatique) et la politique des petits gestes véhiculée est loin de faire consensus dans la société.⁹²

Même après avoir cité plusieurs limites aux initiatives citoyennes, la principale étant, selon nous, le périmètre d'action limité des citoyens, nous ne pouvons nier leurs potentiels. Les limites que nous avons pointées ne remettent en aucun cas en cause ces initiatives, mais pointent quelques défaillances potentielles. Cependant, force est de constater, que les initiatives de transition sont un premier pas dans la bonne direction et sont à valoriser malgré les limites et les faiblesses évoquées.⁹³ Il n'y a dès lors pas de raison de

⁹⁰ JONET C. et SERVIGNE P., « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, 2013/3 (n° 75), p. 70-76., [en ligne :] : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-70.htm>, consulté le 13 juin 2023.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² SERVIGNE P., STEVENS R. et CHAPPELLE G., *Une autre fin du Monde est possible*, Paris, Éditions du Seuil, 2018, 278p, pp. 154-155.

⁹³ JONET C. et SERVIGNE P., « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, 2013/3 (n° 75), p. 70-76., [en ligne :] : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-70.htm>, consulté le 13 juin 2023.

les décrédibiliser. Il vaut mieux expérimenter (ce qui implique de se tromper), créer des initiatives imparfaites que de rester les bras croisés face aux défis environnementaux qui nous attendent.

B. Potentiels des initiatives de transition

Le *Mouvement de la Transition* s'inspire grandement du travail de Joanna Macy⁹⁴ et du récit qu'elle nomme « Changement de Cap ». Cela signifie que nous sommes à un moment charnière de l'Histoire, à un moment où nous pouvons rêver une autre société, rêver de changer de modèle, faire un pas de côté.⁹⁵ Selon elle, nous pouvons choisir délibérément d'agir et d'aller vers une révolution consciente de nos modes de vie grâce notamment à l'issue incertaine à la fois des crises que nous rencontrons mais aussi à l'impact difficilement mesurable de nos actions.⁹⁶ Elle tient à insister sur le fait que ce qui compte pour les personnes participant aux initiatives de transition, n'est pas nécessairement de réussir, mais d'agir pour ce qui leur importe.⁹⁷ Elle ajoute que ce n'est pas pour autant que tout se passera bien, qu'il n'y aura pas de souffrance et qu'il est alors nécessaire que les individus s'entraident.⁹⁸ On peut alors pointer l'aspect relationnel des initiatives de transition. Elles sont effectivement créatrices de liens sociaux nécessaires dans notre monde actuel.

Les initiatives de transition et plus largement le *Mouvement de la Transition* sont un nouveau récit citoyen positif qui nous permet de nous mobiliser. Prendre le pas de dire que tout est foutu ou que seuls les États peuvent agir ne sont pas des récits positifs. Comme Rob Hopkins le fait remarquer dans une interview pour le livre *Demain en 2015*, l'espèce humaine est forte pour imaginer l'apocalypse, pour créer des films de zombies avec des fins atroces, mais par contre, pour imaginer un futur porteur d'espoir, il y a beaucoup moins d'adeptes⁹⁹. Pourtant, aujourd'hui, nous avons besoin d'espoir.

⁹⁴ Joanna Macy est une autrice, spécialiste de l'éco-psychologie et créatrice de la méthodologie du « Travail qui relie » qui permet de se reconnecter à la terre et au vivant tout en se préparant aux risques d'effondrement.

⁹⁵ SERVIGNE P., STEVENS R. et CHAPPELLE G., *op. cit.*, p. 153.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 156.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 86.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 157.

⁹⁹ DION C., *Demain : un nouveau monde en marche*, Arles, Actes Sud, novembre 2015, 349 p., p. 334.

Il n'est pas question d'espoir passif, mais d'espoir actif, celui qui met en mouvement¹⁰⁰. C'est ce récit positif qui porte le *Mouvement de la Transition*. Et, il est également créé, à l'inverse, par l'action locale mise en place dans le cadre des initiatives car elle donne aux citoyens impliqués, une vision positive « leur permettant de sortir du déni et de l'impuissance »¹⁰¹. Cette impuissance face aux nombreuses crises que nous vivons pour le moment peut d'ailleurs mener certains d'entre nous à ressentir ce que l'on appelle l'éco-anxiété¹⁰². S'impliquer de la sorte peut alors permettre aux individus de se sentir utiles et donc d'améliorer leur santé mentale en ayant l'impression de faire de leur mieux. Nous pouvons alors qualifier d'individuel ce premier impact positif des initiatives de transition.

D'un point de vue sociétal, ces initiatives ont surtout un rôle de laboratoire. Un laboratoire social, un endroit où on expérimente différentes choses qui pourront potentiellement servir de base après l'effondrement de notre société thermo-industrielle. Même si, soyons bien clairs, cet effondrement, nous y sommes déjà. L'effondrement d'une civilisation n'aurait pas lieu en un coup, mais de manière progressive par une succession de chocs qui ont déjà eu lieu et qui auront encore lieu¹⁰³. Comme l'écrivent Pablo Servigne et Christian Jonet en 2013, « *Si demain la crise économique et sociale s'amplifie au point de faire vaciller l'ancien système, la grande force de ce mouvement de la transition résidera à l'évidence dans ses réalisations concrètes, ses expériences de terrain, ses modèles économiques alternatifs, ses liens d'entraide puissants, ses îlots d'autonomie ou ses entreprises autogérées [...].* À ce moment, il apparaîtra peut-être que c'est précisément l'apparente naïveté du mouvement qui lui aura permis de grandir discrètement, tel un rhizome, en multipliant efficace-

¹⁰⁰ SERVIGNE P., STEVENS R. & CHAPPELLE G., *op. cit.*, page 84.

¹⁰¹ R. Hopkins, *Manuel de transition, Écosociété/Silence*, Montréal/Lyon, 2010, p. 75 dans <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-70.htm#no4>, consulté le 13 juin 2023.

¹⁰² « L'"éco-anxiété" est un terme qui rend compte des expériences d'anxiété liées aux crises environnementales. Il englobe "l'anxiété liée au changement climatique" (anxiété spécifiquement liée au changement climatique anthropique), tout comme l'anxiété suscitée par une multiplicité de catastrophes environnementales, notamment l'élimination d'écosystèmes entiers et d'espèces végétales et animales, l'augmentation de l'incidence des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution de masse mondiale, la déforestation, l'élévation du niveau de la mer et le réchauffement de la planète. » (Teaghan L. Hogg, Samantha K. Stanley, Léan V. O'Brien, Marc Wilson et Clare R. Watsford, « The Hogg Eco-Anxiety Scale: Development and validation of a multi-dimensional scale », *Global Environmental Change*, novembre 2021).

¹⁰³ SERVIGNE P., STEVENS R. et CHAPPELLE G., *op. cit.*, page 15.

ment des pratiques anti-productivistes et anticonsuméristes profondément subversives. Mais il sera alors trop tard pour le casser ou le décrédibiliser, ses racines seront trop puissantes. La mauvaise herbe aura recouvert une trop grande partie de l'ancien monde ». ¹⁰⁴ Ces initiatives ont donc bien un rôle clé à jouer et oserait-on alors les juger insignifiantes ? Les personnes impliquées dans ces initiatives innovent pour le collectif et non pas uniquement pour leur unique personne. ¹⁰⁵

Malgré les critiques émises, ces initiatives sont bel et bien sources de retombées positives dont voici une liste non exhaustive : « du lien social, de la convivialité, de la sobriété énergétique, de l'autonomie, de la solidarité, de l'acquisition de nouvelles compétences, de la réappropriation d'anciens savoir-faire, des questionnements salutaires (sur le rôle de la monnaie notamment), une relative déconnexion du mode de vie consumériste, un renforcement des circuits courts, de l'agriculture paysanne et des commerces de proximité, etc ». ¹⁰⁶ Cependant, les initiatives en transition ne peuvent se limiter aux changements de comportements individuels, mais doivent vouloir dépasser un public et un territoire pour s'orienter vers un processus de mobilisation plus large qui permettra une portée réellement sociétale et étatique. C'est à travers un ancrage structurel avec les pouvoirs publics que ces initiatives en transition pourront dépasser les limites évoquées pour parvenir à la nécessaire articulation entre initiatives citoyennes et mise en place d'un État social-écologique.

¹⁰⁴ JONET C. et SERVIGNE P., « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, 2013/3 (n° 75), p. 70-76., [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-70.htm>, consulté le 13 juin 2023.

¹⁰⁵ DE SCHUTTER O et DEDEURWAERDERE T., « Introduction » in DE SCHUTTER O et DEDEURWAERDERE T (sous la direction de), *L'État partenaire : transition écologique et sociale et innovation citoyenne*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain (PUL), 2022, 9-34p, page 14.

¹⁰⁶ JONET C. et SERVIGNE P., « Initiatives de transition : la question politique », *Mouvements*, 2013/3 (n° 75), pp. 70-76., [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-70.htm>, consulté le 13 juin 2023

Conclusions

L'action politique – en tant qu'action émanant d'une autorité publique – et l'action citoyenne en vue d'une transition écologique socialement juste constituent les deux faces d'une même pièce. Et sans articulation cohérente, elles semblent toutes deux d'ores et déjà se heurter à de sérieuses limites. D'un côté l'opérationnalisation politique de la transition juste se voit confrontée à d'autres impératifs politiques et, notamment, celui de stimuler la croissance économique. En outre, nous l'avons vu, en cas de crise telle que celle induite par la pandémie de Covid-19, les autorités publiques mettent rapidement en œuvre une série de mesures visant à en limiter l'impact socioéconomique, quitte à subventionner massivement des industries fortement polluantes. Or, ces mesures nuisent profondément au travail de long terme que suppose la mise en place d'un cadre politique cohérent pour la réalisation de politiques aussi ambitieuses que « la neutralité carbone » au sein de l'UE d'ici 2050.

Dans le même temps, les initiatives citoyennes entreprises dans le cadre du *Mouvement de la transition*, si elles permettent aux citoyens de se projeter dans l'action directe, peinent, pour la plupart, à attirer en leur sein les populations précarisées. En outre, le fait que ces initiatives soient si éparpillées et éclatées dans le temps et l'espace tend à dépolitiser la question de la transition, à en faire une question d'engagement individuel pour certains, voire parfois de hobby pour d'autres. Or, nous l'avons vu, la compréhension et l'opérationnalisation d'un concept telle que la transition juste est, par nature, politique. En effet, celui-ci repose sur la mise en place de nouvelles politiques sociales et touche inévitablement à des questions éminemment politiques telles que la redistribution des richesses, le rôle de la sécurité sociale et la question de la répartition des coûts induits (directement et indirectement) par le réchauffement climatique. Telle qu'évoquée dans cette analyse, la réalisation d'une transition juste pourrait exiger jusqu'à la création et la conceptualisation d'un nouveau type d'État social.

En ce sens, le travail entrepris par la Ministre fédérale du Développement durable pourrait être particulièrement pertinent, en particulier, en ce qui concerne la création d'une Agora visant à réunir des citoyens en situation de précarité autour du concept de transition juste. Il reste à voir si les éléments qui en ressortiront donneront lieu à de véritables engagements politiques. On a pu voir par exemple sous cette législature les contradictions du gouvernement entre la volonté de plafonnement de consommation des terres

artificialisées et le développement du géant du commerce en ligne Alibaba¹⁰⁷ Plus fondamentalement, à la lumière des éléments soulevés dans cette analyse, il apparaît urgent d'intégrer des considérations sociales en amont et en aval des politiques environnementales tout en offrant un soutien et un cadre favorable aux initiatives de transition citoyennes. Pour ce faire, l'État devrait subordonner la recherche de croissance économique à la lutte contre le réchauffement climatique et au renforcement de la sécurité sociale, assurant aux plus précaires qu'ils ne porteront pas de façon démesurée les coûts des dégradations climatiques et environnementales. En parallèle aux mesures politiques nécessaires pour protéger les précarisés, les initiatives citoyennes de transition pourraient activement participer à leur intégration dans les dynamiques d'engagement¹⁰⁸ vers un monde plus sobre en carbone. C'est l'unique voie possible pour une véritable transition juste.

**

Boris Fronteddu est chargé de recherche dans la thématique Consommation durable, au sein du pôle Recherche & Plaidoyer. Il est titulaire d'un master en journalisme ainsi que d'un master en politiques européennes.

Louise Vanhèse est conseillère en développement durable et possède un master interuniversitaire en transitions et innovations sociales. Elle coordonne la thématique Consommation durable au sein du pôle Éducation permanente chez Citoyenneté & participation.

¹⁰⁷ FRONTEDDU B., Politiques environnementales et climatiques en quête de cohérence, pp.11-12, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 466, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2022/11/politiques-climatiques.pdf>, consulté le 11 septembre 2023.

¹⁰⁸ Pour plus de précisions sur les solutions pour lever les freins à la participation des plus précaires au sein des initiatives de transition, nous vous suggérons de lire l'analyse 2 de notre travail sur la transition écologique et solidaire : « Transition écologique et solidaire. Faire sauter les freins et répondre aux besoins des transitionneurs et des personnes en situation précaire » et l'analyse 3 : « Transition écologique et solidaire. Quelques projets inspirants ».

FRONTEDDU Boris et VANHÈSE Louise, *Vers une transition écologique et solidaire. Une articulation indispensable entre initiatives citoyennes et politiques de transition juste*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 477, 2023, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/trans-ecolo-solid-4>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Prendre de la hauteur par rapport aux initiatives de transition mises en place dans le cadre du Mouvement de la Transition initié par Rob Hopkins en 2015 nous paraît indispensable dans le cadre d'une transition écologique et solidaire. Nous nous intéresserons à la dimension politique de la transition et à l'articulation nécessaire entre les niveaux d'action citoyens et institutionnels.

Nous ferons d'abord un état des lieux des tentatives politiques ayant pour but de concilier les questions sociales et environnementales via le concept de « transition juste ». Celui-ci part du principe qu'il ne devrait pas revenir aux plus précaires d'assumer de manière disproportionnée les coûts socioéconomiques de la transition vers une société plus sobre en carbone.

Nous poserons également un regard critique sur les initiatives de transition. Nous nous intéresserons aux potentiels de celles-ci qui résident principalement dans le nouveau récit positif qu'elles véhiculent pour les individus. Nous serons par contre particulièrement attentifs à leurs limites et à leur nécessaire corrélation avec la création d'un cadre politique permettant une réelle transition vers une société plus sobre en carbone.

Réfléchir à la fois à la dimension citoyenne et politique ainsi qu'à la façon dont celles-ci peuvent s'articuler en vue de mettre en place une transition socialement juste permet d'élargir les perspectives et de ne plus penser la transition comme un concept flou, mais comme une réelle piste de solution pour l'avenir.

Citoyenneté & Participation

Avenue des Arts, 50/6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/